

## HEIVA i MONACO 2019

### RÈGLEMENT

**1 - Le HEIVA i MONACO 2019** est une compétition internationale de 'Ori Tahiti ouverte à tous danseurs/euses considérés comme professionnels ou ayant gagné des titres dans les catégories proposées, de toute nationalité pour concourir à l'événement dans différentes catégories. Quelques exceptions pourront être faites au moyen d'une sélection vidéo.

La compétition se déroulera à **MONACO dans la Salle des Princes au Forum Grimaldi** et sera ouverte pour la 1ère année aux **PRO et sur casting vidéo uniquement**, dans les concours adulte (15 ans minimum requis)

Le **samedi 07 septembre 2019 à 20h00**, Soirée compétition des Troupes Mehura/Otea, solistes Ori Vahine/Tane puis Remise des Prix.

#### 2 - Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- **49,99 euros** par candidat se présentant dans les différentes catégories et il/elle est libre de s'inscrire dans toutes les catégories qu'il/elle souhaite. L'âge minimum requis est de 15 ans.
- **0,00 euros** par candidat s'il/elle est inscrit(e) comme membre de la HiP's League

**IMPORTANT :** Les frais d'inscriptions comprennent les frais de dossier **uniquement pour le candidat et la compétition à laquelle il/elle se présente.**

**Le nombre d'inscription à la compétition est limité à la capacité d'accueil du théâtre, une modération est appliquée pour chaque candidature posée. Les inscriptions déjà réglées seront prioritaires.**

#### Backstages / coulisses

L'inscription ne donne pas de place dans le public au candidat ou à un accompagnant du candidat.

Les candidats solistes devront se présenter seuls et ne pourront être accompagnés en coulisses sous peine de disqualification.

Seules les troupes pourront avoir 1 accompagnant pour les aider (maquillage/costume/coiffure) et respecter le timing du programme. Chaque troupe devra communiquer l'identité de son accompagnant à l'organisation le jour précédent l'événement.

Du personnel qualifié accompagnera les compétiteurs en backstage.

De l'eau sera mise à la disposition des candidats en coulisses.

#### 3 - Dates des inscriptions

Les inscriptions se clôturent le vendredi 16 Août 2019 à minuit et doivent avoir été réglées pour être validées. Toute inscription après ce délai sera refusée.

**Lorsque la capacité maximale est atteinte, la catégorie est fermée et toutes les inscriptions doivent être réglées, sans quoi l'inscription sera rejetée.**

#### 4 - Condition Physique des candidats

Chaque candidat déclare en tout état de cause, lors de son inscription avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive/danse et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire si la production du KEARENA HEIVA la demande. Le candidat s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter le règlement du KEARENA HEIVA en ce sens.

En cas de santé particulière, il est de la responsabilité du candidat d'en informer l'organisation pour qu'elle prévienne le médecin sur place, au théâtre.

## 5 - Présentation des candidats

Les candidats doivent se présenter 2 h avant la séance, aux heures ci-dessous :

à **18h00 le samedi 07 septembre 2019** pour tous les candidats

Ils doivent se présenter obligatoirement avec une pièce d'identité en cours de validité.  
Le déroulé de la compétition est communiqué le jour même.

## 6 - Les Catégories :

### a/ PRO :

**Sont considérés comme PRO tout candidat ayant terminé sur un podium lors d'un concours de 'Ori Tahiti reconnu par l'organisation.**

'ORI VAHINE SOLO : Tous âges confondus  
'ORI TANE SOLO : Tous âges confondus  
MEHURA\* (formation de 5 pers à 10 H/F)\*  
TROUPES OTEA\* (formation de 5 pers à 10 pers H/F)\*

\*Pour les catégories de troupes, les tane doivent danser le Ori Tane et les vahine doivent danser le Ori Vahine

**Si une troupe ou un candidat AMATEUR a été sélectionné par casting vidéo il/elle sera considéré et jugé(e) comme un(e) PRO.**

### b/ ELITE :

'ORI VAHINE SOLO : Tous âges confondus  
Une catégorie ELITE sera créée et soigneusement choisie par l'organisation si des danseuses de prestige se présentent, elles ne pourront concourir qu'entre elles.  
Ces danseuses devront s'inscrire en catégorie PRO, elles seront averties par l'équipe des KEARENA HEIVA plus tard, si elles intègrent cette catégorie très spéciale.

## 7 – Le programme

**A noter que le programme est susceptible de changer selon les besoins de l'organisation**

Le prix du meilleur costume sera attribué pour chacune des catégories Troupes MEHURA & OTEA à la fin de la séance, plusieurs prix sont remis et podiums annoncés.

**Troupes MEHURA & OTEA :**  
**ORI TANE SOLO**  
**ORI VAHINE SOLO**

Sur la scène du Théâtre, les prix seront remis par les membres du jury, les partenaires et les organisateurs.  
Toutes les notes seront envoyées par email.

## 8 - Musiques

'ORI VAHINE SOLO PRO et ELITE : les musiques originales de percussions polynésiennes jouées par un orchestre live sont d'une durée d'environ 2'00 et toutes les prestations sont improvisées.

'ORI TANE SOLO : les musiques originales de percussions polynésiennes jouées par un orchestre live sont d'une durée d'environ 2'00 et toutes les prestations sont improvisées.

**MEHURA PRO** : La formation propose à l'organisation une musique *APARIMA lente* de 2'30 (à 5secondes près). La bande son fournie doit d'être de bonne qualité sonore et au format MP3. Si la musique retenue est déjà dans la programmation MEHURA ou ne convient pas à l'organisation et ou au jury, la formation devra en choisir une autre.

**TROUPE OTEA** : l'organisation proposera un choix de 3 musiques originales *OTEA* de 2'00 environ qui seront jouées en live sur scène par les musiciens. Une bande son au format MP3 sera fournie par l'organisation pour répéter.

## 9 - Le Jury

Il est composé de professionnels et personnalités reconnues dans le 'Ori Tahiti choisies par les organisateurs.

Le jury est souverain et est seul légitime à noter et désigner les vainqueurs. Sa décision finale doit être respectée. Les organisateurs n'interviennent pas dans les notations et les résultats.

## 10 - Notation

Chaque membre du jury attribue une note à chaque concurrent. Les critères de notation se basent sur : variété des pas avec un minimum de 3 pas différents par catégories, fluidité des mouvements, respect du rythme, technique des mouvements, originalité, expression du corps et des gestes, émotion transmise, déplacements dans l'environnement, gestuelle adaptée au texte, tenue/costume et pour les formations, la symbiose et la complicité seront également notés.

## 11 - Pas de danse imposés

Pour les *vahine* :

'ORI VAHINE SOLO, TROUPES MEHURA et OTEA : une variété de 3 pas différents au minimum doivent être présentés, dont le *fa'arapu* qui est imposé et obligatoire dans les concours *ote'a*.

Pour les *tane* :

'ORI TANE, TROUPES MEHURA et OTEA : une variété de 3 pas différents minimum doivent être présentés, dont le *pa'oti* qui est imposé et obligatoire.

## 12 - Tenue

### POUR LES VAHINE

Ori Vahine Solo :

un *tape'a titi* (soutien gorge) en coton ou seins-coco, avec un *pareu* unicolore 100% coton noué à la taille (attache en boudin non autorisée)

Les soutiens gorges doivent être recouvert d'un tissu ou décorés.

Le *pareu* doit être juste au dessus du genoux

Les tailles ou ceintures ne sont pas autorisées dans cette catégorie

Troupes Mehura :

Costume libre (robe ou *pareu*) avec longueur jusqu'aux chevilles. Toutes matières autorisées

Troupes OTEA :

Costume libre (*more* ou *pareu*) créations végétales ou en tissus

## POUR LES TANE

Ori tane Solo :

un *pareu* unicolore uniquement.

Décoration de bras autorisées, jambières frangées interdites pour cette catégorie.

Troupe Mehura, Troupe Otea :

Pareu ou pantalon en tissus autorisé (pas de blue jean autorisé)

**Pour les catégories de groupe, pour tout accessoire sur scène (bâton, lance, etc...), toujours demander à l'organisation pour validation, afin de ne pas être pénalisé.**

## POUR TOUS LES CONCURRENTS

Les couronnes de tête, coiffes, pique cheveux, serre-têtes, bandeaux,... en végétal frais ou synthétique, en coquillages ou plumes sont autorisés. Les parures pour le cou et poignets assorties sont autorisées. Les colliers ou couronnes de cou des *vahine* s'arrêtent à hauteur du *tape'a titi*.

Les accessoires pour les bras sont autorisés.

**ATTENTION :** les montres, alliances, bagues, boucles d'oreilles, piercings visibles au visage, au nombril et autres bijoux personnels sont interdits. Les chewing-gums sont interdits sur scène. **Les pareu en fibranne ne sont pas autorisés dans la catégorie Ori Vahine Solo.** Vous risquez de perdre des points si vous en portez un. Tout accessoire non visible pouvant aider à amplifier la vitesse d'exécution de certains mouvements (chambre à air avec sable autour de la taille sous le pareu, etc ...) sont interdits et entraînent une disqualification immédiate ou différée avec destitution du titre si la faute est prouvée même après la compétition.

**ATTENTION :** un accessoire ou élément du costume perdu pendant la prestation expose le concurrent à une pénalité.

**Obligatoire :** le port d'un sous vêtement (slip, string, culotte, boxer, etc ...) est obligatoire pour des mesures d'hygiène et de captation/diffusion d'image.

## 13 - Disqualification

Tout retard doit être annoncé aux organisateurs au minimum 2 heures avant la convocation des concurrents. Tout retard non annoncé aux organisateurs ou toute non présentation au concours donne lieu à une disqualification immédiate et à un non remboursement des frais d'inscription.

Tout comportement non respectueux, injurieux, antisportif ou provocateur envers les autres participants, les organisateurs, le jury, le public, un membre du staff, le lieu de l'événement, ou une tierce personne située dans ce même lieu, est sanctionné par une disqualification immédiate du candidat, s'expose à un déclassement, à un non remboursement des frais d'inscription et une exclusion de tout événement KEARENA dans le monde.

Tout candidat en état d'ébriété ne peut accéder ni au backstage ni à la scène et est sanctionné par une disqualification immédiate et un non remboursement des frais d'inscription.

Tout candidat qualifié en finale, s'engage à se présenter à l'heure dite dans le déroulé afin d'effectuer sa performance sous peine d'être disqualifié et déclassé.

## 14 - Engagement du candidat pour les droits d'image des prestations scéniques

Le candidat peut partager les photos et vidéos des prestations sur scène mis à disposition par le Heiva i Paris sur tous leurs réseaux dans le but de promouvoir sa participation à l'événement.

Le candidat s'engage à ne pas filmer ou faire filmer par une tierce personne les prestations sur scène pour les exploiter sur tous supports de diffusion (internet, tv, etc)

Le candidat s'engage à ne pas utiliser à des fins commerciales (affiches, workshops, spectacles, flyers, et autre outil promotionnel) les photos et ou films captés lors de la compétition.

**Les films des prestations scéniques sont la propriété du diffuseur de la captation et de KEARENA qui se réservent le droit de saisir les tribunaux de Paris en cas de litige.**